

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

N° 41/2022
08 décembre 2022

L'Autorité belge de la Concurrence approuve l'acquisition de Quality Meat Processors NV par DGS Group B.V.

Le 7 décembre 2022, l'Autorité belge de la Concurrence (ABC) a approuvé l'acquisition de Quality Meat Processors NV (QBMP) par DGS Group B.V. (DGS Group).

La concentration a été notifiée le 17 novembre 2022 et l'application de la procédure simplifiée a été demandée.

DGS Group est une société néerlandaise opérant sous le nom commercial "Group of Butchers" et active dans la production et la vente d'une gamme de viandes transformées artisanales (charcuterie), de produits carnés, de salades et de tapas, principalement à des détaillants (supermarchés) aux Pays-Bas, en Allemagne et, dans une mesure limitée, en Belgique. DGS Group ne produit que pour des marques privées, donc pas de produits de marque. Enfin, le DGS Group ne découpe la viande de tiers que dans une mesure très limitée, et uniquement aux Pays-Bas.

QBMP est une société holding belge dans laquelle, via le véhicule d'une seconde société holding Remic NV ("Remic"), les activités de trois sociétés ont été regroupées : Vleeswaren De Keyser NV ("VDK"), Guina NV ("Guina") et Salaisons des Ardennes NV ("SDA"). Ces activités consistent essentiellement en la production et la vente d'une large gamme de produits carnés, principalement aux supermarchés et, dans une mesure limitée, aux grossistes, à la restauration et à l'industrie. Les sociétés sont également actives, bien que dans une moindre mesure, dans le tranchage et le conditionnement de produits carnés transformés pour des tiers. Enfin, QBMP vend également des snacks apéritifs (limités aux cubes de salami et aux mini-salamis) dans une mesure limitée et vend des produits carnés transformés qui font partie des "produits de commodité".

Dans sa décision du 7 décembre 2022, l'ABC constate que les conditions d'application de la procédure simplifiée sont remplies et que la concentration notifiée ne donne lieu à aucune objection.

Pour de plus amples informations, nous vous invitons à prendre contact avec :

Damien Gerard

Auditeur général

Tél : + 32 (2) 277 76 57

Courriel : damien.gerard@bma-abc.be

Site internet : www.concurrence.be

L'Autorité belge de la Concurrence (ABC) est une autorité administrative indépendante qui contribue à la définition et à la mise en œuvre d'une politique de concurrence en Belgique. Concrètement, l'ABC poursuit les pratiques anticoncurrentielles, telles que les cartels et les abus de position dominante, et contrôle les principales opérations de concentration et de fusion. L'ABC coopère avec les autorités de concurrence des États membres de l'Union européenne et la Commission européenne à l'intérieur du réseau européen de la concurrence (REC).